

ENTREE EN CYCLE MASTER – FILIERE FRANCO-ALLEMANDE

DEUX EPREUVES D'ADMISSIBILITE DEMATERIALISEES

DOSSIER DE MOTIVATION

Le dossier de motivation comporte plusieurs questions liées au projet professionnel.

Il sera demandé aux candidats de répondre à ces questions en français et en allemand en respectant un nombre de mots imposé.

Cette épreuve vise à évaluer l'adéquation entre le projet professionnel et la formation demandée. Le projet professionnel est-il clairement défini ? Est-il réaliste ? Le cursus suivi à Sciences Po Lille permet-il à l'étudiant de réaliser ce projet ?

Cette épreuve ne devra comporter aucun renseignement nominatif. Le fichier sera automatiquement rendu anonyme au moment du dépôt du document dans l'espace candidat.

ESSAI

Il sera demandé aux candidats de rédiger en français un essai en respectant un nombre de mots imposé. Cet essai a pour objectif d'évaluer la capacité du candidat à développer une analyse personnelle, problématisée et argumentée sur un sujet en lien avec la majeure « Affaires publiques en Europe ».

Cette épreuve ne devra comporter aucun renseignement nominatif. Le fichier sera automatiquement rendu anonyme au moment du dépôt du document dans l'espace candidat.

L'ORAL D'ADMISSION

L'épreuve orale d'admission aura lieu en présentiel dans les locaux de Sciences Po Lille et dure entre 15 et 20 mn. Elle ne pourra être organisée à distance qu'à titre exceptionnel et sur demande justifiée lors de l'inscription à la procédure d'admission.

L'épreuve orale se déroulera en français et en allemand devant une commission binationale et pourra concerner le parcours du candidat, les connaissances et compétences acquises et la motivation à rejoindre la formation demandée.

Les notes obtenues aux deux épreuves d'admissibilité et le classement effectué pour déterminer l'admissibilité n'entrent plus en compte pour les résultats définitifs d'admission. Le jury en est simplement informé et ne les utilise que pour départager les éventuels ex-aequos à l'oral. L'absence à l'épreuve orale d'admission est éliminatoire.